

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 12 DECEMBRE**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER -Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

ABSENTS EXCUSES :

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Yohann FOUASSIER ayant donné pouvoir à François BERROU (départ après présentation des informations de la Commission Animation -Relations Associations).

Secrétaire : Michèle DUCHEMIN

TRAVAUX RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SOLLICITATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES 2-NOUVEAUX HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a décidé la rénovation du parc restant lampes sodium en lampes led de l'éclairage public à savoir :

- Rues Saint-Gilles, du Trianon et de Fougères : 32 lanternes
- La Maltonnière, La Haute Maison et partie du Haut Verger : 60 lanternes
- Boulevard des Marronniers
- Rue des Chevaux

Pour un coût total de 76 679 €

A terme ces travaux complémentaires à ceux réalisés depuis 2017 permettront un parc d'équipements en éclairage réparti pour 20 % en solaire existant et 80 % en lampes led soit une économie estimée à 50 % d'énergie par rapport à 2021.

Ces travaux peuvent bénéficier de subvention au titre de la DETR au taux 30 % avec une possibilité de bonus au taux de 10% dans le cadre du CRTE soit une aide sollicitée sur 2023 de.....**30 671.00 €**

NOUVEAUX HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Après présentation du fonctionnement, de l'évolution des coûts de l'éclairage public et réflexion sur les horaires à adapter en réunion publique du vendredi 25 novembre, les nouveaux horaires ont été fixés comme suivant par arrêté du Maire :

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC		
du 1er JANVIER au 14 MAI et du 1er SEPTEMBRE au 31 DECEMBRE		
	ALLUMAGE MATIN	EXTINCTION SOIR
Lundi - mardi - mercredi - jeudi	6 h	21 h 30
Vendredi	6 h	23 h 30
Samedi	7 h	23 h 30
Dimanche	7 h	21 h 30
NUIT FÊTE COMMUNALE	EXTINCTION à 2 Heures du matin	
ARRET TOTAL ECLAIRAGE		
du 15 MAI au 31 AOUT		

CONVENTION ET MODALITES DE PARTAGE CONDITIONS DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément à la loi de finances 2022, les dispositions relatives au reversement de la taxe d'aménagement sont applicables aux EPCI et à leurs communes membres dès l'exercice 2022. Dans ce cadre, ces dernières, ainsi que leur EPCI, sont réputés avoir approuvé de manière concordante le reversement de la taxe d'aménagement avant le 31 décembre 2022.

La présente décision vise à adopter le reversement de la taxe d'aménagement, telle que prévue dans le Pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par Laval Agglomération.

Par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le principe de reversement de la taxe d'aménagement à raison de 2% pour les zones économiques aménagées depuis 2019 par Laval Agglomération, ou les zones non encore aménagées.

AMENAGEMENT

Suite aux retours des familles du secteur de la Beulotière et de la Fontaine, le conseil municipal a validé l'installation d'une structure jeux pour les enfants de 2 à 12 ans posée sur un sol recouvert de dalles amortissantes alvéolés et de deux jeux à ressorts pour un montant de**15 302.28 € TTC**

Les élagages d'arbres au lotissement de la Maltonnière et abords de la rue du Haut-Verger seront effectués début 2023 par Florian SABLÉ

Les plants fournis par les Ets horticoles LE RAY seront installés par le service technique communal aux abords du Pôle Enfance.

Cimetière : les dates de nettoyage par les bénévoles sont arrêtées au jeudi 23 mars et jeudi 12 octobre 2023.

AFFAIRES SCOLAIRES

Date butoir d'inscription des enfants aux activités ALSH 3 – 11 ans Croq'Loisirs

A compter de janvier, les inscriptions devront se faire 10 jours avant le commencement de la période complète des vacances.

Conditions de validation des inscriptions :

- Pour les enfants et les jeunes domiciliés sur la commune et inscrits auprès de la Mairie,
- Ouvert aux enfants hors commune en fonction des places disponibles, *avec priorité aux enfants scolarisés sur la commune.*

Vacances d'été :

L'association « ça Coule de Source » ne pourra pas accueillir en juillet 2023 les enfants de la commune du Bourgneuf-la-Forêt considérant l'augmentation de la fréquentation des communes conventionnées à l'année, un manque de place au niveau des locaux et la difficulté de recrutement des encadrants.

La commission travaille pour proposer un accueil sur la commune cet été.

COMMUNICATION

Les travaux de photos et d'impression sur des bâches placées sur les panneaux d'affichage en entrée d'agglomération sont validés pour un montant total de 2 000 €, sous réserve d'une adaptation technique satisfaisante de transposition des photos sur bâche.

Différentes thématiques proposées : Randonnée-nature / Culture avec mise en avant du Cinéma / Enfance Jeunesse / biodiversité.

Accueil spectacle à la Médiathèque

La médiathèque, dans le cadre du projet « Mini Tournée primeur 2023 » accueillera le Groupe Lavallois Archimède le vendredi 17 février 2023 sur deux périodes d'une heure chacune (18 h 30 et 21 h 00 environ)

Cette manifestation est financée par Laval Agglomération.

PARTICIPATION OCCUPATION LOCAUX DE L'EX TRESORERIE POUR TESTS COVID

Une participation financière à hauteur de 2 052 € sera demandée auprès des occupants des locaux de l'ex trésorerie pour les temps de permanences « tests covid »

CONSTITUTION D'UNE PROVISION SUR CREANCES

Une somme de 6 597.88 € a été constituée à titre de provision pour créances douteuses. Toutefois le Maire a pris la décision de lever la provision de 1662.41 € constituée en janvier 2022 suite à la levée du risque d'irrécouvrabilité.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a validé l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 5 500 € sur l'opération 202 du budget principal pour le financement des travaux d'éclairage du terrain de football. Le remplacement du câble existant par un câble de section plus importante a été nécessaire pour le fonctionnement des lampes d'éclairage du terrain du bas.

AUTRES INFORMATIONS

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de Méduane Habitat de construction de 7 logements sur l'îlot A du lotissement de la Beulotière. L'acte de vente du terrain a été signé.

La cérémonie des vœux est prévue le Vendredi 6 janvier 2023 à 20 heures à la salle des fêtes

Le Maire,

François BERROU

